



---

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du Lundi 10 Janvier 2011**

Le Conseil Municipal s'est déroulé sous la présidence de Monsieur BOURASSEAU Eric, Maire.

**Présents :** M. BOURASSEAU Eric, Maire, M. BRIZARD Philippe, M. GERARD Xavier, Mme PERCHER Christine, Mme FERRAND Anaïck, M. PAITEL Jean, M. HAISSANT Gérard, Mme HAMELINE Marie-Cécile, Mme LEROY Françoise, M. LIZE Amand, Melle LECOMTE Céline, Mme ANDRIEUX Laurence, M. JAHIER Georges, M. CHOPIN Pascal, M. HAMON Joël, Mme GICQUEL Dominique, M. LOISEAU Hubert, M. DENIS Bernard,

**Absent :** M. ADAM Joël

Mr PAITEL Jean à été élu secrétaire

**SOMMAIRE**

- *Subvention Amendes de Police. Aménagement et sécurisation de la rue du Sapin.*
- *Remplacement d'une chaudière pour l'école Henri Dès*
- *Projet d'animation à la bibliothèque municipale.*
- *Accueil de Loisirs Sans Hébergement : Tarif majoré*
- *Prestation de service Mutualité Sociale Agricole*
- *Prise en charge des frais de scolarité d'un élève scolarisé en classe spécialisée hors commune.*
- *Taxe Locale d'Equipement - Demande de remise de pénalités*
- *Restaurant scolaire - régimes spécifiques*
- *Achat de terrain*

---

Dans un premier temps, Monsieur le Maire présente les travaux réalisés depuis le dernier Conseil Municipal, à savoir :

- le désembuage du plancher chauffant de l'école maternelle Henri Dès par l'entreprise RIHET : 1634 € TTC

---

**Subvention Amendes de Police. Aménagement et sécurisation de la rue du Sapin.**

Le Conseil Municipal décide de réaliser des travaux sur la VC1 à la hauteur de la rue du Sapin. Cet aménagement permettra un accès piétonnier entièrement sécurisé de l'EPHAD jusqu'au bourg de Pléchatel.

Une estimation des travaux a été réalisée, celle-ci s'élève à 24 529.96 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention pour ces travaux, dans le cadre des recettes des Amendes de Police, dotation 2010 - programme 2011.

---

**Remplacement d'une chaudière pour l'école Henri Dès**

Les pannes répétées de la chaudière des classes maternelles de l'école publique Henri Dès, notamment pendant les périodes de grand froid nécessitent l'acquisition en urgence d'une nouvelle chaudière. Le Conseil Municipal accepte la proposition de la société RIHET de Bourg des Comptes pour un montant de 4 589.23 € HT. Monsieur le Maire est autorisé à régler cette dépense sur le compte 2313 - 99013 de la section investissement.

### **Projet d'animation à la bibliothèque municipale.**

La bibliothèque municipale propose une animation destinée aux enfants de moins de 3 ans accompagnés de leurs assistantes maternelles.

Dix interventions seront données durant l'année 2011, pour un montant total de 656 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte ce projet d'animation et décide de solliciter une subvention au Conseil Général dans le cadre du Contrat de Territoire de la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et du Semnon.

---

### **Accueil de Loisirs Sans Hébergement : Tarif majoré**

Suite à la l'ouverture de l'accueil de loisirs communal à compter du 1er janvier 2011 et à l'élaboration de nouveaux tarifs (délibération du 08 novembre 2010), le Conseil Municipal décide d'instaurer un tarif majoré pour les personnes déposant leur(s) enfant(s) sans avoir prévenu la responsable dans les délais prévus au règlement. Ce tarif est fixé à 5 € supplémentaire par tranche et par catégorie (journée, 1/2 journée et 1/2 journée avec repas).

---

### **Prestation de service Mutualité Sociale Agricole**

Mr le Maire présente la proposition de convention de la MSA s'engageant à verser à la municipalité une prestation d'action sociale destinée à atténuer le coût du séjour des enfants. Celle-ci est accordée aux familles ressortissantes de la MSA au titre des prestations familiales sans conditions de ressources. Le versement se fera directement auprès de la Mairie.

Le Conseil Municipal accepte cette convention et autorise Mr le Maire à la signer.

---

### **Prise en charge des frais de scolarité d'un élève scolarisé en classe spécialisée hors commune.**

Conformément à l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983 modifié, qui pose le principe de la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques primaires et maternelles accueillant des enfants résidant dans d'autres communes, le Conseil Municipal décide de participer au coût de fonctionnement d'un enfant de Pléchatel scolarisé en classe d'intégration à l'école publique élémentaire Jean Charcot de Guichen pour l'année 2010/2011. A titre indicatif, ce montant s'élevait en 2010 à 255.76 €.

---

### **Taxe Locale d'Equipement - Demande de remise de pénalités**

Mr le Maire présente la demande de remise de pénalités adressée par la Trésorerie de Dinard pour la Taxe Locale d'Equipement et due par Mr et Mme Aulnette. En application de l'article L251 A du livre des Procédures Fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participation d'urbanisme.

Après étude du dossier, le Conseil Municipal accepte la demande de la Trésorerie de Dinard et autorise la remise des pénalités de 30 € à Mr et Mme Aulnette.

---

### **Restauration scolaire - Régime spécifique**

Le Conseil Municipal décide de ne pas prendre en compte les demandes autres que celles relatives à des exigences de santé (allergies, ...).

---

### **Achat de terrain**

Monsieur le Maire présente la proposition de Monsieur GUILLEMOT Franck de vendre à la Commune la parcelle cadastrée YD 133, d'une superficie de 1623 m<sup>2</sup>, située " le Val d'Uzel " pour la somme de 1000 €. Cette acquisition vient en complément de la décision prise par délibération du 05 octobre 2009, relative à l'achat de la parcelle cadastrée YI 110 située au Val d'Uzel également.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Mr le Maire à signer l'acte de vente.